PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE CQPV

2012.2015

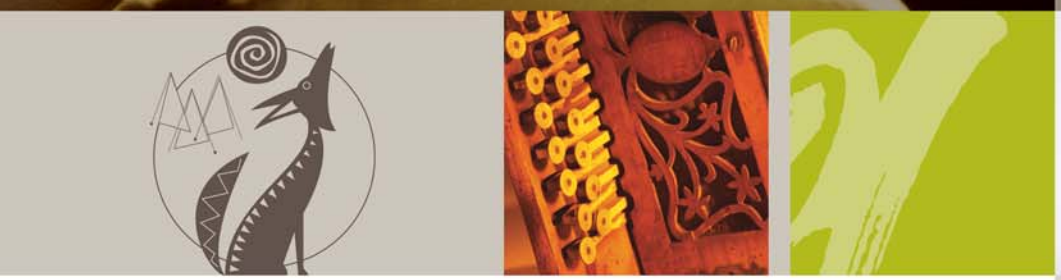

conseil québécois du patrimoine vivant

TABLE DES MATIÈRES

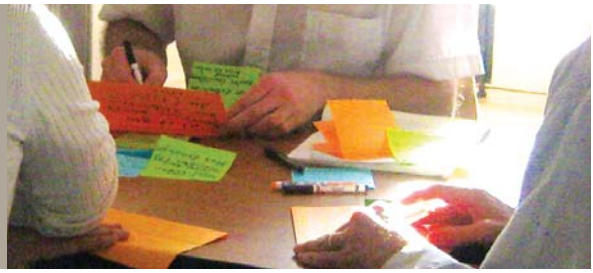

1 MISE EN CONTEXTE 2

1.1 Bref historique du CQPV 3

1.2 Besoin national d'actions concertées et de valorisation 4
Un besoin mondial qui résonne sur le terrain québécois 4
La Loi sur le patrimoine culturel comme réponse politique au défi de sauvegarde 5
Un besoin sur le terrain afin de matérialiser les orientations politiques auprès des acteurs du milieu . . . 6

1.3 Un rôle à affirmer et à bonifier pour le CQPV 7

2 VISION, MISSION ET AXES D'INTERVENTION DU CQPV . 8

2.1 Vision 9

2.2 Mission 9

2.3 Axes d'intervention 10
Axe connaissance 11
Axe mise en valeur 11
Axe transmission 12
Axe gestion 12

2.4 Domaines de pratiques relatifs au patrimoine immatériel 13

3 ORIENTATIONS PRINCIPALES ET PRIORITÉS 14

Orientation 1
Donner des moyens d'action au CQPV lui permettant de remplir sa mission et ses objectifs 15

Orientation 2
Agir à titre d'acteur central dans la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel 16

Orientation 3
Fournir une image claire de l'état des lieux afin de permettre d'établir des priorités d'intervention dans les actions de sauvegarde 16

Orientation 4
Prioriser, dans les quatre axes d'intervention, les actions à réaliser en fonction des résultats de l'état des lieux et des besoins exprimés par le milieu 16

Orientation 5
Créer un contexte de collaboration et d'interaction au sein du milieu 17

Orientation 6
Développer les moyens et processus de communication entre les principales parties prenantes du patrimoine immatériel 17

4 PLAN D'ACTION 2012-2015 18

4.1 Échéancier 19

4.2 Plan budgétaire 21

1

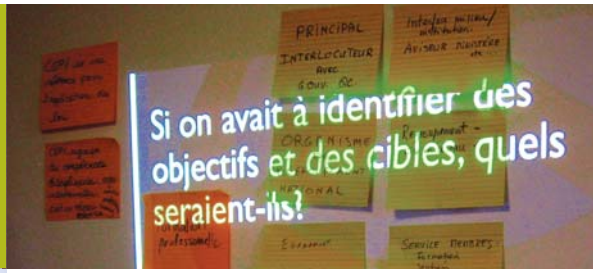

MISE EN CONTEXTE

L'exercice présent est le fruit d'une réflexion poussée et d'une conjoncture favorable.

Le contexte engendré par le processus législatif devant mener à une nouvelle Loi sur le patrimoine culturel – qui inclura explicitement le patrimoine vivant (ou patrimoine dit « immatériel ») – requiert un calibrage renouvelé et global pour le regroupement national dans ce secteur d'intervention.

Il apparaît en effet avisé de positionner à nouveau le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) tant face à ses membres que face à ses partenaires financiers, dont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Ce dernier a accédé à la demande de soutien du Conseil afin de réaliser un plan d'action triennal.

Un processus de réflexion stratégique a été amorcé au début 2011 afin de mieux définir les orientations pouvant permettre au CQPV de mieux jouer son rôle dans ce nouveau contexte. Des séances de travail et deux sessions de réflexion regroupant des parties prenantes associées au CQPV ont à cette fin été réalisées, soit le 22 janvier avec les administrateurs du CA, et le 14 avril, avec les membres de l'organisme – toutes deux animées par le Groupe Dancause et associés qui a accompagné la direction du CQPV tout au long de cette démarche.

Le présent document regroupe les principaux constats issus de ces échanges, ainsi que les orientations et plans d'actions sommaires qui en découlent.

1.1 BREF HISTORIQUE DU CQPV

Le Conseil québécois du patrimoine vivant a été fondé à la suite des états généraux du patrimoine vivant tenus en 1992. Une recommandation formelle était ressortie de l'événement à l'effet de créer une structure de représentation conseil pour les diverses personnes œuvrant dans le domaine du patrimoine vivant dans les différentes régions du Québec.

1993	1994 à 1999	DEPUIS 2007	2009	2011
FONDATION DU CQPV	PUBLICATION PAROLES, GESTES & MÉMOIRES	FORMATIONS PROFESSIONNELLES	BULLETINS WEB MENSUELS	COLLOQUE INTERNATIONAL

Le Conseil a vu le jour dès 1993, avec le soutien du ministère de la Culture du Québec. Celui-ci a prêté un de ses cadres pour agir en qualité de directeur général de l'organisme de 1994 à 1998, en plus de verser une subvention de fonctionnement ayant eu cours jusqu'à ce jour.

Parmi les actions du CQPV depuis ses débuts, on compte la publication d'un bulletin imprimé intitulé *Paroles, gestes & mémoire* de 1994 à 1999; la tenue de rassemblements annuels dans diverses localités du Québec de 1993 à 2008; la rédaction de mémoires remis notamment au ministère de la Culture; la participation à des consultations publiques et à une commission parlementaire; la publication de la *Déclaration québécoise du patrimoine vivant* en 2008; la tenue de formations professionnelles en danse et en musique traditionnelles; la réalisation, en partenariat avec le CQRHC, de la *Charte des compétences du médiateur du patrimoine vivant*; l'envoi de bulletins Web mensuels depuis 2009; ainsi que l'organisation en 2011 du colloque international *Les mesures de soutien au patrimoine immatériel : gouvernements, institutions et municipalités*, sous le patronage de l'UNESCO.

conseil québécois du patrimoine vivant

L'importance du CQPV pour le milieu du patrimoine immatériel au Québec est grande. Il fédère, réunit, consulte, représente, sert, avise et réseaute les personnes et organismes intéressés par le patrimoine immatériel sur le territoire, et ce, de façon démocratique et ouverte. Le CQPV compte à ce jour plus d'une cinquantaine de membres associatifs et une cinquantaine de membres individuels, présents dans la grande majorité des régions du Québec. Il rassemble depuis plusieurs années sur son conseil d'administration les joueurs majeurs en patrimoine immatériel, dont les principaux « organismes en patrimoine vivant de portée nationale » reconnus par le MCCCF. La plupart des membres en règle sont concernées par les domaines des arts et des pratiques artisanales traditionnels. Le montant de la cotisation des membres associatifs s'établit à partir du budget annuel de chacun. Il existe par ailleurs actuellement peu de données économiques fiables ou agrégées caractérisant le milieu du patrimoine immatériel et ses principaux acteurs au Québec.

La Loi sur le patrimoine culturel offrira vraisemblablement des opportunités nouvelles à la fois pour le CQPV et pour ses membres. Il deviendra entre autres possible de soumettre des dossiers de candidature en vue de « désignations » au niveau gouvernemental et « d'identifications » au niveau municipal. Il sera surtout possible d'accéder à des fonds nouveaux pour des actions de sauvegarde[1], dans une mesure encore à préciser.

1. « Sauvegarde » est à entendre dans le sens de la Convention de l'Unesco de 2033, c'est-à-dire comme signifiant tous les moyens à mettre en œuvre pour développer et rendre pérenne des pratiques et savoirs fondés sur la tradition.

1.2 BESOIN NATIONAL D'ACTIONS CONCERTÉES ET DE VALORISATION

UN BESOIN MONDIAL QUI RÉSONNE SUR LE TERRAIN QUÉBÉCOIS

Le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) constate, de concert avec le gouvernement et les institutions internationales, que le processus de mondialisation, s'il présente des possibilités inédites, engendre d'importants défis pour le patrimoine immatériel.

L'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication facilite certes une interaction accrue entre les cultures et des moyens de diffusion plus efficients, mais elle représente aussi un possible écueil pour la diversité culturelle et pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Il y a déjà quelques décennies que la communauté internationale se questionne sur des moyens à prendre pour pallier à ce qui constitue un problème – ou une situation indésirable –, à savoir le déclin de la pratique d'éléments du « folklore » et de la tradition populaire dans plusieurs régions du monde. Sous les auspices de l'UNESCO, la *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* a été édictée dès 1989. Dans cette foulée, l'organisation multilatérale a élaboré en 2003 la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, ratifiée par une majorité de pays (sauf le Canada à ce jour). Le patrimoine immatériel y revêt une importance fondamentale en ce qu'il est porteur d'identité, de valeurs, de continuité et de sens, qu'il contribue à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, et qu'il permet aux individus et aux peuples d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs croyances.

> Au Québec, les états généraux du patrimoine vivant tenus en 1992 ont mis en lumière la nécessité d'une reconnaissance et d'un soutien national envers le patrimoine immatériel.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, plusieurs expériences se sont déroulées à travers le monde à dessein de favoriser le développement de ce type d'héritage. Diverses initiatives se sont vues renforcées grâce entre autres à du soutien gouvernemental, institutionnel ou municipal. Ce soutien a pris plusieurs formes selon les pays : lois sur le patrimoine immatériel, stratégies de développement, programmes de soutien, reconnaissance par des prix ou par des statuts officiels, cursus pédagogiques nationaux, collaborations municipales ou régionales avec des associations, création d'institutions administratives, de diffusion ou éducatives, réalisation d'inventaires et de collectes ethnologiques, etc. Parallèlement à ces actions nationales, l'UNESCO a mis en place certaines mesures afin de concourir à la sauvegarde de certains traits du patrimoine immatériel mondial, notamment par son registre des bonnes pratiques, sa Liste représentative et sa Liste de sauvegarde urgente.

Au Québec, les états généraux du patrimoine vivant tenus en 1992, dont le rapport Arpin s'est fait écho, ont mis en lumière la nécessité d'une reconnaissance et d'un soutien national envers le patrimoine immatériel. Les divers chercheurs et acteurs culturels réunis au sein du CQPV réclament depuis plusieurs années un traitement spécifique pour les éléments du patrimoine immatériel, depuis trop longtemps négligés par les institutions et les pouvoirs publics. Le projet de 82 – Loi sur le patrimoine culturel pose le jalon le plus significatif de ce parcours.

LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL COMME RÉPONSE POLITIQUE AU DÉFI DE SAUVEGARDE

Le patrimoine immatériel du Québec est à la croisée des chemins. Les modes de transmission par filiation ou par proximité accusent un déclin marqué au sein des générations actuelles. Il devient en cela essentiel de favoriser de nouveaux canaux de pérennisation. Les différents acteurs individuels et associatifs qui œuvrent dans le domaine du patrimoine immatériel déploient des trésors de dynamisme et d'inventivité, mais cet héritage demeure fragile et se fait rare dans la sphère publique. Il s'agit pourtant d'un legs qui appartient à tous non seulement au niveau moral, comme les autres types de patrimoine, mais également en droit, puisque la propriété intellectuelle des éléments qui sont à la base du patrimoine immatériel dépend généralement du domaine public. La musique, la danse, le conte et la chanson traditionnels, en plus de savoir-faire artisanaux comme le tissage au doigt du fléché ou la fabrication de canots d'écorce, d'activités comme la mi-carême, de véhicules culturels comme les langues autochtones ou de connaissances comme celles liées aux remèdes naturels anciens, comportent des enseignements dont les générations présentes et futures peuvent tirer profit, pour autant que celles-ci y aient accès.

L'inclusion du patrimoine immatériel dans le droit québécois constituera une avancée majeure dans la détermination du caractère pluriel de l'héritage commun à transmettre aux générations futures. Les richesses culturelles collectives s'étendront au-delà des biens pour englober ce que l'on pourrait décrire en termes socio-économiques comme des « services » patrimoniaux.

Le contexte actuel, s'il comporte des défis importants, présente également plusieurs opportunités de développement dans le domaine du patrimoine immatériel au Québec. A priori, la future Loi sur le patrimoine culturel est susceptible d'apporter davantage de ressources et de reconnaissance pour les divers éléments du patrimoine vivant et pour les organismes s'occupant de ceux-ci. L'ajout du patrimoine immatériel dans les types de patrimoine nationaux reconnus en droit représente une nouveauté d'importance qui comportera sans doute des effets très positifs pour ce type de patrimoine et pour la collectivité sur tout le territoire du Québec, qui reste le propriétaire légitime du patrimoine immatériel.

Les statuts de reconnaissance ainsi que les fonds prévus au projet de loi permettent de penser que ce patrimoine connaîtra une période de développement intéressante dans les prochaines années. Si le patrimoine immatériel est d'une importance telle qu'il faille l'inclure dans une loi nationale, il importe en effet d'en assurer un soutien qui soit davantage que symbolique.

Tout ce contexte constitue une opportunité pour le CQPV et ses membres d'accroître leur potentiel d'action et de rayonnement. La reconnaissance instituée par une *désignation* pourra entre autres servir de levier pour l'implantation de programmes éducatifs dans le système public et pour la promotion en général. La reconnaissance engendrée par une *identification* pourra entre autres servir de facilitateur pour l'intégration du patrimoine immatériel dans des politiques culturelles municipales et pour une collaboration accrue entre administrations municipales et OBNL locales. Les éventuels programmes de subventions devant servir à favoriser la recherche, la mise en valeur et la transmission du patrimoine immatériel sont aussi susceptibles d'accroître la portée des actions dans ce secteur d'intervention et de pérenniser des pratiques culturelles traditionnelles diverses.

Ce développement anticipé constituera un important apport pour la société québécoise notamment en matière de diversité culturelle et de pratiques identitaires.

UN BESOIN SUR LE TERRAIN AFIN DE MATÉRIALISER LES ORIENTATIONS POLITIQUES AUPRÈS DES ACTEURS DU MILIEU

Plusieurs défis attendent le secteur d'intervention du patrimoine immatériel pour les prochaines années.

D'abord, le secteur est toujours confronté à une forme de disparition ou d'appauvrissement de certaines pratiques traditionnelles. Ceci est en partie dû au fait que des porteurs et porteuses de traditions s'éteignent sans avoir transmis leurs savoirs à personne. On remarque dans le contexte actuel que le mode de transmission familial ou de proximité accuse un déclin, et que cela forme une tendance lourde. Par ailleurs, on constate que la formation en milieu scolaire public ne fait pratiquement aucune place au patrimoine immatériel dans une optique *d'enseigner à faire*. L'un des défis à relever sera donc d'initier ou de renforcer des initiatives de transmission (formation et enseignement) qui engendrent des impacts réels, tout en gardant à l'esprit que le secteur se caractérise par un fort taux d'autodidactes, et donc que transmission se conjugue aussi avec diffusion et promotion.

L'objectif global du Conseil consistera à favoriser la présence dynamique dans l'espace public des différentes manifestations du patrimoine immatériel, tant en ville qu'en région.

Une fois la Loi sur le patrimoine culturel adoptée, plusieurs défis se présenteront au milieu et au MCCCF : mettre en œuvre la Loi; aménager des programmes pertinents et consensuels; concevoir une politique du patrimoine au Québec; prévoir des mécanismes de mesure des impacts de la Loi; mettre en place le Conseil du patrimoine culturel (organe chargé d'évaluer les demandes pour l'obtention du statut de « désignation »), etc. Il est à ce stade difficile d'évaluer l'ampleur des tâches à relever, mais on peut d'ores et déjà penser que le principal défi consistera à s'assurer que la loi se traduise par des effets bénéfiques pour le patrimoine immatériel au Québec. Le CQPV entend être partie prenante dans ce processus de mise en œuvre à l'échelle nationale.

Une autre difficulté à surmonter, en partie touchée par la Loi, se présente par la faible information circulant sur le patrimoine immatériel de même que les ressources limitées allouées à la culture au sein des administrations municipales. Si les municipalités doivent jouer un rôle clé dans le soutien et la mise en valeur des éléments du patrimoine vivant, la rareté des ressources pouvant être utilisées en ce sens en constitue un possible écueil. La tâche d'informer et de réseauter le secteur municipal, de concert avec diverses OBNL locales, représente conséquemment un travail à entreprendre.

L'objectif global du Conseil consistera à favoriser la présence dynamique dans l'espace public des différentes manifestations du patrimoine immatériel, tant en ville qu'en région.

Le milieu du patrimoine immatériel fait par ailleurs toujours face à la problématique de la reconnaissance. L'on peut constater en effet un manque de reconnaissance tant institutionnel que populaire pour ce qui est de ce patrimoine au Québec. Le défi à relever sera de renverser cette tendance en se donnant les outils appropriés et en s'assurant que ces outils produisent des effets souhaitables.

Le besoin principal dans le milieu des acteurs en patrimoine immatériel demeure sans conteste de renverser le manque chronique de ressources. Pour répondre adéquatement aux enjeux mentionnés, il faudra être capable d'aller chercher des ressources financières et humaines considérables. Les suites d'une Loi sur le patrimoine culturel permettent d'espérer un soutien gouvernemental rendant possible une mise en œuvre adéquate de cet instrument législatif.

1.3 UN RÔLE À AFFIRMER ET À BONIFIER POUR LE CQPV

La conjoncture engendrée par les préparatifs législatifs en vue d'une Loi sur le patrimoine culturel qui prendra en compte le patrimoine immatériel entraîne un questionnement et un besoin de refonte administrative pour notre regroupement national en patrimoine immatériel.

Il apparaît nécessaire de renouveler le rôle, la portée et les moyens du CQPV afin notamment de rendre possible l'esprit de la nouvelle loi sur le terrain. C'est dans ce contexte que le plan stratégique du CQPV a été réfléchi et que les priorités et actions qui en découlent ont été identifiées. Les consultations menées auprès des administrateurs du Conseil puis auprès de ses membres autour du présent plan stratégique ont permis de dégager certains constats et orientations importants pour l'avenir du CQPV et du patrimoine immatériel au Québec.

Parmi ces considérations générales sont apparues clairement des implications concrètes dans l'évolution du CQPV, et ce, en terme de moyens, d'organisation, de portée d'action et de mission.

D'abord, il est apparu urgent que le CQPV se voie accrédité par le MCCCF comme un « regroupement national en patrimoine » (ce qu'il représente déjà dans les faits) plutôt que comme un « organisme en patrimoine de portée nationale », comme il l'est actuellement et comme le sont par ailleurs quelques-uns de ses membres. La mission du Conseil de représenter les intérêts du milieu du patrimoine immatériel a été clairement réaffirmée lors des consultations générales. C'est d'ailleurs à ce titre que le MCCCF le soutient actuellement au fonctionnement, sans toutefois octroyer tous les fonds nécessaires à l'accomplissement de ce rôle structurant.

Un consensus est rapidement né autour du fait que les moyens du CQPV restent très largement insuffisants pour remplir la mission et les objectifs à mettre en œuvre. La présence d'un directeur général et d'une adjointe administrative à une journée par semaine ne représente pas des ressources suffisantes pour mener à bien les activités et services requis par son rôle et sa mission. Dans cette optique, un besoin total de cinq membres du personnel a été évalué afin de réaliser le travail attendu et d'obtenir une portée d'action réelle correspondant aux tâches à effectuer.

D'abord, il est apparu urgent que le CQPV se voie accrédité par le MCCCF comme un « regroupement national en patrimoine » plutôt que comme un « organisme en patrimoine de portée nationale » comme il l'est actuellement.

Enfin, les consultations ont notamment permis de conforter les missions et objectifs existants du CQPV, en lien avec les besoins du milieu, et de cibler les actions préliminaires à mettre en œuvre, avant de procéder à une étude complète sur l'état des lieux du patrimoine immatériel au Québec.

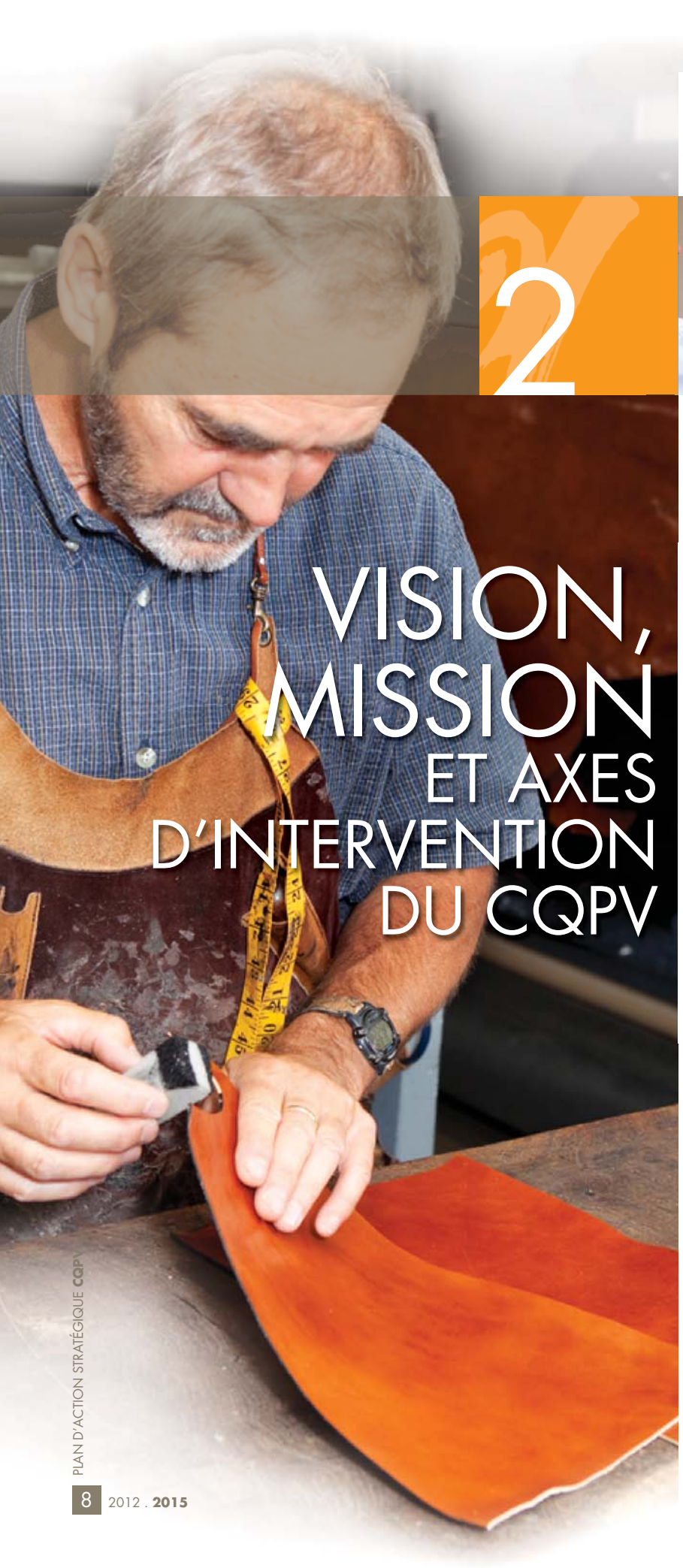

2

VISION, MISSION ET AXES D'INTERVENTION DU CQPV

Le développement du CQPV et sa migration vers une entité structurée mieux adaptée aux attentes du milieu et au défis nationaux exprimés devra s'appuyer sur une conception claire de sa mission ainsi que sur une représentation logique de ses moyens d'intervention.

À cette fin, un travail a été réalisé avec les principales parties prenantes de l'organisation afin de confirmer la vision et la mission de celle-ci. Ce travail a permis, d'une part, de reconfirmer le discours et le positionnement du CQPV face à son domaine d'intervention et, d'autre part, de mettre à jour certains de ses éléments afin de mieux les intégrer dans la mouvance sociale et politique ayant cours, tant ici qu'ailleurs, autour de la préservation du patrimoine immatériel.

Un modèle de représentation des axes d'intervention du CQPV a aussi été développé afin de mieux organiser et représenter les différents domaines d'action de l'organisation. Ce modèle permettra notamment de mieux gérer les aspects matriciels inhérents à une intervention devant à la fois coordonner des activités générale et assurer une intervention cohérente dans différents domaines de pratiques.

2.1 VISION

- Le Québec est une nation empreinte de cultures diverses et ouvertes.
- Le patrimoine culturel immatériel revêt une importance fondamentale parce qu'il est porteur d'identité, de valeurs, de continuité et de sens, qu'il contribue à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, et qu'il permet aux individus et aux peuples d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs croyances.
- Les différents éléments du patrimoine immatériel représentent une richesse culturelle à laquelle les générations présentes et futures doivent avoir accès.
- Il est urgent au Québec de soutenir et d'organiser la mise en valeur, la transmission et la connaissance dans les divers domaines du patrimoine immatériel afin d'assurer une sauvegarde et un développement efficaces, notamment en ce qui a trait aux arts et aux savoir-faire traditionnels.

2.2 MISSION

Représenter
Promouvoir
Transmettre
Encourager
Soutenir

Le CQPV est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de :

- Représenter et servir les personnes et les associations intéressées par le patrimoine immatériel au Québec
- Faire le pont entre individus, associations et pouvoir public politique et institutionnel
- Promouvoir, diffuser et mettre en valeur les éléments du patrimoine immatériel du local à l'international
- Favoriser la transmission des pratiques culturelles traditionnelles, en particulier les arts et savoir-faire artisanaux
- Encourager la recherche sur le patrimoine immatériel, notamment les actions de collecte ethnologique, de documentation, d'analyse et d'inventaire
- Soutenir la pratique des éléments du patrimoine immatériel dans les communautés

2.3 AXES D'INTERVENTION

Concrètement, les actions et projets du Conseil s'articulent autour de quatre axes d'intervention qui favorisent le développement et la sauvegarde des divers éléments du patrimoine immatériel. Ces axes correspondent aux différents processus nécessaires à la pérennité et la viabilité de ce patrimoine. Ils se comprennent comme des pans d'une même figure et peuvent être activés de façon simultanée ou séparée, toujours selon les besoins spécifiques d'éléments particuliers du patrimoine immatériel.

Le contexte socio-économique, régional ou national, les impératifs liés au contenu de ces éléments propres – comme la difficulté relative d'apprentissage d'une pratique par exemple – seront autant de facteurs à prendre en compte dans l'élaboration d'une stratégie de développement au Québec.

Les axes d'interventions sont une manière transversale de comprendre le processus de production ou de diffusion de pratiques traditionnelles comme le conte, la musique, la chanson, la danse ou diverses techniques artisanales spécifiques. Ils permettent de cibler les besoins globaux et d'orienter les actions à entreprendre en vue du développement du patrimoine immatériel en général.

1 AXE CONNAISSANCE

Représente les actions à mener vers un enrichissement, une classification et une captation des divers éléments du patrimoine immatériel.

Documentation
Recherche
Collecte
Analyse

2 AXE MISE EN VALEUR

Permet de reconnaître, de rendre public et de faire apprécier les manifestations et connaissances liées au patrimoine immatériel.

Promotion
Diffusion
Reconnaissance

3 AXE TRANSMISSION

Oriente les interventions vers une passation des savoir-faire, des savoirs ancestraux et des techniques artistiques et artisanales afin que d'autres médiateurs du patrimoine vivant prennent le relais dans la pratique de leur activité.

Outils
Formations
Enseignement
Accréditations

4 AXE GESTION

Comprend le travail administratif qu'il faut mener pour mettre en place des stratégies concertées nationales ou régionales de développement, afin de rendre possible la mise en place des trois autres axes.

Avis
Consultation
Études
Mesures d'impact
Animation du réseau

L'évaluation du travail annuel du CQPV autant que la planification de ses interventions s'opérera autour de ces quatre axes :

1 AXE CONNAISSANCE

Comprend les actions pour recueillir et organiser les informations techniques et non-techniques sur les pratiques du patrimoine immatériel. L'articulation de cet axe se décline en des actions de collecte ethnologiques (entrevues sur le terrain dirigées vers le patrimoine immatériel), de documentation et d'archivage, de publications, d'inventaires nationaux ou municipaux, de recherche comparative, etc.

Les interventions pour favoriser ce champ d'intérêt peuvent se mener notamment en partenariat avec les milieux universitaire et associatif.

L'axe connaissance se comprend comme une étape vers un but commun à tous les axes d'interventions : la sauvegarde et le développement des éléments qui constituent notre patrimoine vivant.

Le CQPV s'engage à adopter et à soutenir des actions et des projets qui favorisent la connaissance du patrimoine immatériel au Québec.

TYPES D'ACTIVITÉS :

- Soutenir et participer aux actions provinciales et municipales en vue d'inventaires et de collectage
- Publications et soutien au développement des connaissances scientifiques
- Stimuler les liens entre les acteurs institutionnels et ceux du terrain
- Promouvoir la digitalisation et la mise en ligne d'archives liées au patrimoine immatériel

2 AXE MISE EN VALEUR

Comprend les actions pour faire connaître et apprécier par le public les pratiques traditionnelles vivantes au Québec. L'articulation de cet axe se décline en des interventions autour de la promotion, de la diffusion et de la reconnaissance. Cela peut se traduire par la création de documents publicitaires, de routes touristiques autour d'éléments du patrimoine immatériel, de la création de prix nationaux dans divers domaines du patrimoine immatériel, de diffusion d'informations dans un bulletin, une revue, une radio en ligne, etc.

Les interventions dans ce champ peuvent se mener notamment en collaboration avec différents acteurs culturels régionaux.

Le CQPV s'engage à adopter et à soutenir des actions et des projets qui favorisent la mise en valeur du patrimoine immatériel au Québec.

TYPES D'ACTIVITÉS :

- Mise en place d'outils de communications
- Reconnaissance et promotion des pratiques
- Soutien à la mise en marché commune
- Dépôt de dossiers pour la *désignation* de pratiques du patrimoine immatériel
- Soutien au milieu municipal dans la mise en valeur du patrimoine culturel local
- Soutien à la diffusion

3 AXE TRANSMISSION

Comprend les actions et stratégies d'intervention qui permettent l'enseignement et l'apprentissage des arts et des techniques artisanales traditionnels, notamment de façon orale, par la parole et le geste, et ce, dans un contexte formel ou non formel. Cet axe s'articule autour du renforcement de projets éducatifs et de la mise sur pied de programmes pédagogiques privés et publics. Il peut se mener entre autres en collaboration avec des institutions d'enseignement et avec le MELS, de même qu'avec le CQRHC et Emploi Québec.

Le CQPV s'engage à adopter et à soutenir des actions et des projets qui favorisent la transmission du patrimoine immatériel au Québec.

TYPES D'ACTIVITÉS :

- Élaboration d'outils pédagogiques, en particulier pour les éléments demandant davantage d'étude et de support pour en maîtriser la technique (musique, danse, savoir-faire artisanaux à déterminer)
- Offre de formations professionnelles aux médiateurs du patrimoine vivant en lien avec la Charte des compétences du CQRHC
- Dialogue avec le MELS, avec les écoles et les associations d'enseignants
- Accréditation et reconnaissance des étudiants et des formateurs
- Lettres de support pour programme de mentorat du CALQ

4 AXE GESTION

S'articule autour des interventions administratives pour développer et mener à bien les trois autres axes, dans une optique de sauvegarde du patrimoine immatériel. Le rôle du CQPV est capital en ce domaine eu égard à sa qualité de regroupement national.

Le Conseil entend se donner les moyens d'accroître son rôle et ses capacités afin de consolider tant son administration interne que la gestion de divers projets et programmes liés au patrimoine immatériel au Québec.

TYPES D'ACTIVITÉS :

- Rôle aviseur pour le gouvernement et ses différents ministères
- Service de consultants, en particulier pour les municipalités
- État des lieux du patrimoine immatériel au Québec
- Études d'impact économique
- Mesures d'impacts socio-économiques
- Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés, du local à l'international, notamment par des événements annuels ou bisannuels.

2.4 DOMAINES DE PRATIQUES RELATIFS AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Le tableau suivant présente une demi-douzaine de familles de pratiques liées au patrimoine immatériel au Québec.

Cette classification correspond à l'état actuel des activités et des implications au sein du Conseil. On constate ainsi que les arts traditionnels sont davantage représentés dans les actions de l'organisme et que tous les savoir-faire liés aux techniques artisanales traditionnelles sont inclus dans un seul et même domaine, au même titre que le sont les savoirs ancestraux (et autres éléments du patrimoine immatériel). La grille des domaines est bien entendu ouverte à des changements selon les forces et les dynamismes en présence dans le futur, l'objectif étant de regrouper davantage d'acteurs dans diverses sphères d'activités à caractère patrimonial. Cette classification présente néanmoins l'avantage de montrer l'état de l'intérêt et des énergies mises par les acteurs de terrain au sein du regroupement national. Elle présente aussi l'avantage de donner à comprendre que les quatre axes d'intervention s'appliquent à tous les domaines pris séparément.

En effet, chaque axe d'intervention peut se décliner en des actions particulières selon un domaine d'activités et ses besoins propres. Il devient possible de classifier les actions de sauvegarde à entreprendre, voire de cartographier les besoins précis dans chaque domaine, à dessein d'élaborer des plans de développement structurants.

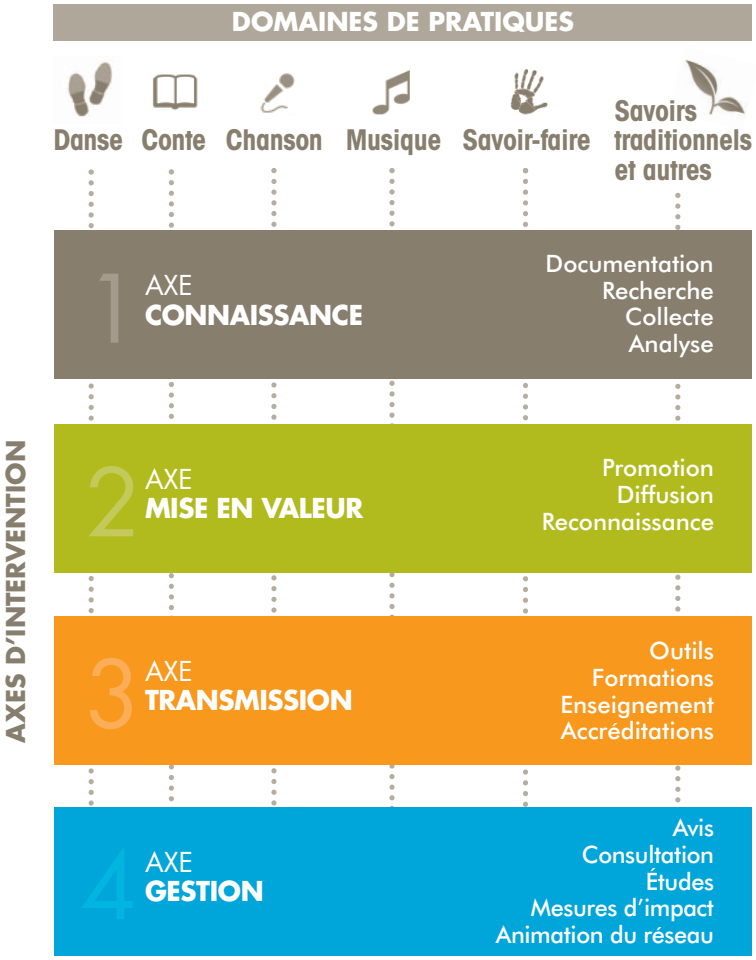

3

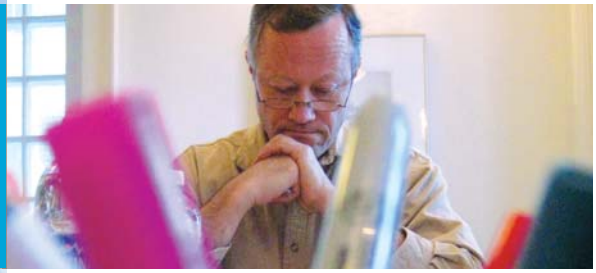

ORIENTATIONS PRINCIPALES ET PRIORITÉS

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique, la direction du CQPV et son conseil d'administration ont identifié des orientations fondamentales devant guider l'évolution de l'organisme au cours des prochaines années.

Ces orientations se veulent un guide permettant à la direction de dégager des plans d'actions concrets. Ceux-ci permettront à la fois de garder le cap vers les objectifs visés et d'adapter les moyens en fonction des circonstances et opportunités qui se présenteront.

Donner des moyens d'action
Nouvelle Loi sur le patrimoine
Intervention
Actions de sauvegarde
Prioriser
Résultats
Collaboration
Interaction
Infrastructures
Communication

ORIENTATIONS

1	2	3	4	5	6
Donner des moyens d'action au CQPV lui permettant de remplir sa mission et ses objectifs	Agir à titre d'acteur central dans la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel	Fournir une image claire de l'état des lieux afin de permettre d'établir de priorités d'intervention dans les actions de sauvegarde	Prioriser, dans les quatre axes d'intervention, les actions à réaliser en fonction des résultats de l'état des lieux et des besoins exprimés par le milieu (vision à court, moyen et long terme)	Créer un contexte de collaboration et d'interaction au sein du milieu	Développer les moyens et processus de communication entre les principales parties prenantes du patrimoine immatériel.

ORIENTATION 1 : DONNER DES MOYENS D'ACTION AU CQPV LUI PERMETTANT DE REMPLIR SA MISSION ET SES OBJECTIFS

Le CQPV devra, au cours des prochaines années et plus particulièrement en 2012, mettre en place les infrastructures nécessaires à l'affirmation de sa mission. Jusqu'à maintenant, l'organisation s'est développée au rythme des implications de bénévoles et d'aides financières ponctuelles. Cette situation ne lui a évidemment pas permis de déployer son action de façon cohérente et soutenue dans tous ses axes d'intervention et domaines de pratiques.

Le positionnement que prend aujourd'hui le CQPV dans la mouvance actuelle de sauvegarde et de développement du patrimoine immatériel impose la mise en place d'infrastructures lui permettant de répondre de façon plus complète et surtout de façon plus durable aux besoins du terrain. À ce titre, des actions visant à établir une équipe complète au bureau de direction sont requises et prioritaires.

Cinq ressources seront nécessaires à terme afin de générer les résultats attendus sur le terrain. La répartition des actions à mener dans le cadre des orientations du Conseil se fera de façon perméable entre cinq postes identifiés comme :

- Directeur général
  Gestion des ressources humaines et matérielles, supervision des projets, relations avec les tiers, élaboration de contenus, représentation nationale et internationale, etc.
- Responsable des communications
  Site Web, revue, communiqués, radio en ligne, actes, etc.
- Chargé de projets
  Travail de consultant, inventaires, état des lieux, services aux membres, prix nationaux, etc.
- Coordonnateur aux événements
  Formations professionnelles, consultations, réunions, rassemblements, colloques, lancements, etc.
- Adjoint administratif
  Comptabilité, tenue de livre, secrétariat, archives, réception, gestion des adhésions, fournitures, etc.

2 ORIENTATION 2 : AGIR À TITRE D'ACTEUR CENTRAL DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

L'adoption prochaine de la Loi sur le patrimoine culturel inaugurera un nouvel instrument national qui viendra directement appuyer la mission du CQPV. À ce titre, nous voyons l'organisme comme un acteur central de la mise en œuvre de la loi. Dans ce contexte, le CQPV devra s'assurer non seulement de voir son rôle reconnu par les différentes parties prenantes dans le domaine, mais aussi de pouvoir mettre en place les différents moyens requis afin de remplir sa fonction de maître d'œuvre de la loi sur le terrain.

3 ORIENTATION 3 : FOURNIR UNE IMAGE CLAIRE DE L'ÉTAT DES LIEUX AFIN DE PERMETTRE D'ÉTABLIR DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DANS LES ACTIONS DE SAUVEGARDE

À dessein de mener un travail de développement et de sauvegarde qui ait des impacts positifs à court et moyen terme, il convient d'établir des priorités d'intervention. Une évaluation globale des besoins du milieu, des actions en cours à travers le territoire ainsi que de la valeur économique qui leur est rattachée doit être réalisée. Celle-ci permettra d'une part de mieux choisir les actions à mettre de l'avant et, d'autre part, fournira un cadre de suivi de l'évolution de la situation et des impacts sur le terrain.

Un réel état des lieux du patrimoine immatériel au Québec sera utile non seulement pour l'orientation future du CQPV mais aussi pour la concertation de l'ensemble des intervenants et autorités impliquées dans le développement du domaine.

4 ORIENTATION 4 : PRIORISER, DANS LES QUATRE AXES D'INTERVENTION, LES ACTIONS À RÉALISER EN FONCTION DES RÉSULTATS DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LE MILIEU

La mission fondamentale du CQPV est globalement de favoriser le développement et la vivacité du patrimoine immatériel au Québec.

Bien que plusieurs actions soient déjà identifiées ou en cours, le développement d'un plan cohérent et structuré ne pourra pas se faire avant d'avoir une vision claire des besoins du milieu, chose qui sera faite dans le cadre de l'orientation visant à dresser l'état des lieux. L'exercice pourra être fait à partir des quatre axes d'intervention en tenant compte des divers domaines de pratique du patrimoine immatériel.

Tout ceci impliquera donc d'une part de gérer les opportunités et actions à court terme et, d'autre part, de mettre en branle les efforts qui devront être mis à développer un plan d'action exhaustif issu de l'état des lieux qui aura été initié en 2012.

5 ORIENTATION 5 : CRÉER UN CONTEXTE DE COLLABORATION ET D'INTERACTION AU SEIN DU MILIEU

Le CQPV agit, au cœur de sa mission, comme un activateur des énergies présentes sur le terrain. À ce titre, il a pour rôle de susciter des collaborations, favoriser les synergies et développer des moyens collectifs (mise en marché, répertoires, outils divers, etc.) permettant à chacun de mieux se développer.

Il apparaît nécessaire, pour maximiser l'impact du CQPV en la matière, d'avoir sur le terrain un contexte de collaboration dynamique et réceptif. La qualité de ce contexte aura un impact direct sur l'efficacité des différents outils, moyens et mesures mis en œuvre par le CQPV.

À cette fin, le CQPV souhaite identifier et activer des moyens qui lui permettront d'accroître la qualité des liens entre les acteurs du milieu, de stimuler les projets sur le terrain et de promouvoir les exemples de collaborations ayant généré des succès.

Il apparaît nécessaire, pour maximiser l'impact du CQPV, d'avoir sur le terrain un contexte de collaboration dynamique et réceptif.

6 ORIENTATION 6 : DÉVELOPPER LES MOYENS ET PROCESSUS DE COMMUNICATION ENTRE LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Le développement de la collaboration entre les parties prenantes intéressées exigera la mise en place d'interfaces de communication cohérentes et efficaces afin de mieux canaliser l'information utile à chacun. Des moyens et processus structurés d'interaction devront notamment être définis entre le CQPV et les acteurs du milieu, avec le grand public et avec les autorités gouvernementales et institutionnelles.

La direction du CQPV souhaite développer une infrastructure de communication permettant de répondre à ses besoins.

4

PLAN D'ACTION 2012-2015

Un plan d'action a été développé autour des six grandes orientations stratégiques établies. Ceci a permis à la fois d'identifier les nouvelles priorités à mettre de l'avant et d'intégrer les initiatives en cours ayant toujours leur pertinence.

La transition que doit effectuer le CQPV dans la mise en place de moyens cohérents avec sa mission pose un défi important et requiert d'établir une logique de réalisation fine et réaliste. À ce titre, une attention particulière a été portée afin de bien phaser les étapes de mise en place des infrastructures, de réalisation de l'état des lieux et de définition des priorités d'intervention par axe et par domaine. Ceci devra toutefois se planifier dans un contexte de continuité des services et de mouvance vers un modèle cible qui n'aura réellement totalement tous ses moyens qu'en 2013-14.

2012
2013 2014
2015

4.1 ÉCHÉANCIER 2012.2015

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	ANNÉE DE RÉALISATION 2012-2013	2013-2014	2014-2015
ORIENTATION 1 Donner des moyens d'action au CQPV lui permettant de remplir sa mission et ses objectifs	Obtenir un financement accru au fonctionnement par le MCCCF		
	Augmenter la part de revenus liée au membership		
	Bonifier les ressources humaines : 3 employés à temps plein	Ajout de 2 autres employés (total de 5)	
ORIENTATION 2 Agir à titre d'acteur central dans la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel	Améliorer de façon importante les infrastructures techniques (équipement, local, télécommunications)		
	Compléter les démarches de reconnaissance comme regroupement national en patrimoine accrédité au MCCCF	Développer les activités de consultation auprès des municipalités Contribuer à l'établissement de stratégies d'inventaire au niveau national et mettre en œuvre ces stratégies	
	Consultations, évaluation et dépôt de mises en candidature pour la "désignation" d'éléments du patrimoine immatériel et fournir des ressources pour "l'identification".		
	Participer au processus de réflexion et de mise en oeuvre de la Loi avec le MCCCF		
ORIENTATION 3 Fournir une image claire de l'état de lieux afin de permettre d'établir des priorités d'intervention dans les actions de sauvegarde	Établir une méthodologie (définir l'objet visé, l'approche, les objectifs, les livrables) et réaliser l'état des lieux du patrimoine immatériel Documenter les besoins du milieu	Établir une mesure de l'apport économique par secteur	Commencer les préparatifs en vue d'une stratégie pour mesurer les impacts du soutien au patrimoine immatériel

ÉCHÉANCIER 2012.2015...

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES		ANNÉE DE RÉALISATION 2012-2013	2013-2014	2014-2015
ORIENTATION 4 Prioriser, dans les quatre axes d'intervention, les actions à réaliser en fonction des résultats de l'état des lieux et des besoins exprimés par le milieu	AXE GESTION	Assurer la diffusion des actes du colloque CQPV 2011 Mener des consultations auprès d'artisans et d'ethnologues relativement à la Charte des compétences du médiateur du patrimoine vivant		
			Développer et mettre en œuvre le plan intégré d'intervention en fonction des domaines à la suite de l'état des lieux	
	AXE CONNAISSANCE		Cibler les inventaires urgents et une méthodologie pertinente et identifier les moyens de mise en valeur (voir aussi orientation 2)	
			Réalisation d'actions ponctuelles liées à l'état des lieux	
	AXE MISE EN VALEUR		Lancement de prix nationaux dans les divers domaines du patrimoine immatériel	
			Démarrage d'initiatives de mise en marché de groupe (route touristique, publicité commune ciblée, réseaux, etc.)	
	AXE TRANSMISSION	Élaborer des outils pédagogiques (guide d'enseignement dans diverses disciplines liées aux arts traditionnels et éventuellement dans les domaines des savoir-faire techniques et des savoirs ancestraux)		
		Offrir des formations professionnelles avec le soutien d'Emploi Québec		
			Étude des besoins de formation en matière de techniques artisanales	Mise sur pied d'un système d'accréditation des formateurs et des étudiants
			Établir une stratégie pour l'enseignement public initial (MELS, écoles, regroupements de professeurs, programme La culture à l'école, etc.)	Début de mise en œuvre de la stratégie
			Arrimage/soutien avec le programme de mentorat du CALQ	

ÉCHÉANCIER 2012.2015...

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	ANNÉE DE RÉALISATION 2012-2013	2013-2014	2014-2015
ORIENTATION 5 Créer un contexte de collaboration et d'interaction au sein du milieu	Lancement du plan d'action en présence des acteurs concernés		
	Rassemblement dans une localité à déterminer	Colloque international à Québec pour les 20 ans du CQPV	Rassemblement
	Tournées du directeur général auprès des membres dans les différentes régions du Québec		
ORIENTATION 6 Développer les moyens et processus de communication entre les principales parties prenantes du patrimoine immatériel	Bonifier le site Web (calendrier des activités au Québec, nouvelles)	Bulletin Web amélioré	Initier une radio/vidéo en ligne (musique, conte, entrevues, capsules, etc.)
		Lancement de la publication d'un périodique imprimé	
		Mise sur pied de comités sectoriels	
	Établissement d'un protocole d'interaction avec le MCCCF ainsi qu'avec le futur Conseil du patrimoine culturel du Québec		
	Siéger sur des comités internationaux en lien avec le patrimoine immatériel		
	Mise sur pied de protocoles d'entente avec des organisations similaires à l'international		

4.2 PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire proposé représente notre estimé des moyens requis afin de mettre en œuvre les orientations présentées dans ce plan stratégique ainsi que les actions que nous croyons être à la hauteur des besoins du milieu.

BUDGET D'OPÉRATION - 3 ANS

REVENUS	2012-13	2013-14	2014-15	TOTAL
Auto-financement	15 000 $	37 000 $	43 000 $	95 000 $
Services de consultant (notamment auprès des municipalités)		12 000 $	18 000 $	30 000 $
Revenus d'inscription aux formations professionnelles	4 000 $	6 000 $	8 000 $	18 000 $
Membership	5 000 $	7 000 $	10 000 $	22 000 $
Revenus d'inscriptions événements	3 000 $	10 000 $	3 000 $	16 000 $
Vente (actes du colloque, abonnements revue)	3 000 $	2 000 $	4 000 $	9 000 $
Contribution des partenaires	306 000 $	422 000 $	346 000 $	1 074 000 $
Contribution MCCCF - soutien au fonctionnement	210 000 $	255 000 $	255 000 $	720 000 $
Soutien aux événements par différents paliers publics et commandites privées	25 000 $	80 000 $	25 000 $	130 000 $
Subventions Emploi Québec - formations professionnelles	26 000 $	32 000 $	39 000 $	97 000 $
Soutien aux projets (état des lieux, étude d'impact, radio)	45 000 $	55 000 $	27 000 $	127 000 $
TOTAL - REVENUS	**321 000 $**	**459 000 $**	**389 000 $**	**1 169 000 $**

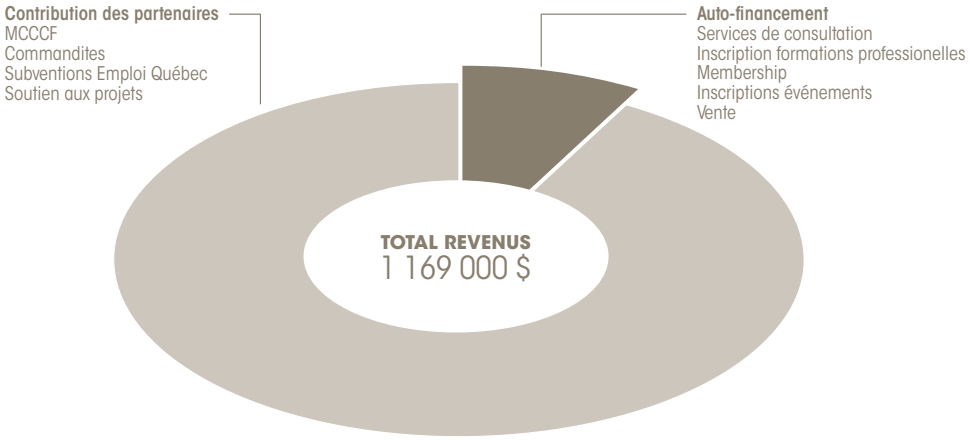

BUDGET D'OPÉRATION - 3 ANS

DÉPENSES	2012-13	2013-14	2014-15	TOTAL
Salaires et avantages sociaux	140 000 $	214 500 $	220 000 $	574 500 $
Directeur général	70 000 $	72 000 $	74 000 $	216 000 $
Adjoint administratif	27 000 $	27 000 $	28 000 $	82 000 $
Coordonnateur aux événements	8 000 $	45 000 $	46 000 $	91 000 $
Responsable des communications		35 000 $	36 000 $	91 000 $
Chargé de projets	35 000 $	35 500 $	36 000 $	106 500 $
Location des espaces de bureau	8 000 $	13 000 $	13 500 $	34 500 $
Frais de gestion des comités, réunions et rencontres	6 000 $	6 000 $	7 000 $	19 000 $
Frais relatifs aux formations professionnelles	26 000 $	32 000 $	39 000 $	97 000 $
Matériel informatique / ameublement / équipements	11 000 $	5 000 $	4 000 $	20 000 $
Frais de communications et Internet	3 500 $	3 500 $	3 500 $	10 500 $
Outils de communications / interface virtuel Site Web, outils de diffusion, calendrier, radio pour l'année 3, etc.	4 000 $	5 000 $	20 000 $	29 000 $
Frais de représentation / déplacements Tournée du DG, frais C.A., frais voyages consultation, etc.	12 000 $	14 000 $	17 000 $	43 000 $
Frais de voyage et participation événements internationaux Colloques, comités internationaux, rencontres d'experts	9 000 $	12 000 $	14 000 $	35 000 $
Honoraires professionnels Comptabilité, juridique, etc.	5 000 $	5 000 $	5 000 $	15 000 $
Imprimerie et édition (promo, revue)	1 000 $	6 000 $	6 500 $	13 500 $
Frais d'abonnement	1 000 $	1 500 $	1 500 $	4 000 $
Consultants et services externes État des lieux ans 1 et 2 + suivi	63 000 $	50 000 $	2 000 $	115 000 $
Rassemblement national bisannuel	25 000 $		25 000 $	50 000 $
Colloque international bisannuel		80 000 $		80 000 $
TVQ - TPS (partie non-récupérable)	7 000 $	12 000 $	10 000 $	29 000 $
TOTAL - BUDGET D'OPÉRATION	**321 500 $**	**459 500 $**	**388 000 $**	**1 169 000 $**

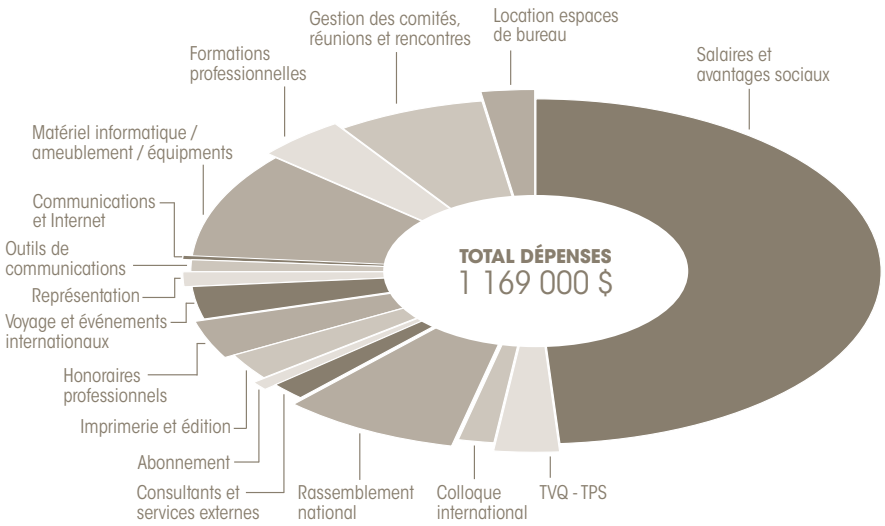

ÉQUIPE DE RÉALISATION

RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE :

Philippe Dancause, consultant
pour la firme Dancause et ass.

Antoine Gauthier, directeur général du CQPV

COMITÉ DE COORDINATION :

Normand Legault, président

Antoine Gauthier, directeur général

Benoît Gauthier, directeur du
Musée québécois de culture populaire (Trois-Rivières)

Le plan d'action est le fruit de deux séances
de consultation tenues respectivement avec
les administrateurs puis les membres de
l'organisme les 22 janvier et 14 avril 2011.

PHOTOGRAPHIES :

Philippe Dancause
Danielle Giguère
Société du Réseau ÉCONOMUSÉE (courtoisie)

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Isabelle Jobin

CONSEIL D'ADMINISTRATION CQPV 2011-2012 :

Président
Normand Legault, président
de Arts et patrimoine – Québec (Lévis)

1er Vice-président
Gilles Garand, président de
la Société pour la promotion de la danse
traditionnelle du Québec (Montréal)

2e Vice-présidente
Yvette Michelin, flécherande,
membre individuelle (Québec)

Trésorier
Bruno Gendron, représentant du
Carrefour mondial de l'accordéon (Montmagny)

Secrétaire
Pierre Chartrand, directeur
du Centre Mnémo (Drummondville)

Administrateur
André Gladu, cinéaste, membre individuel

Administratrice
Cassandre Lambert-Pellerin, représentante
du Centre de valorisation du patrimoine vivant
« ès Trad » (Québec)

Administratrice
Véronic Massé, représentante du
Centre du patrimoine vivant de Lanaudière
(St-Côme)

Administratrice
Pétronella Van Dijk, présidente du
Regroupement du conte au Québec (Montréal)

Administratrice
Lisan Hubert, animatrice socio-culturelle
au CRAPO (Lanaudière)

Administrateur
Serge Mathon, représentant du
Réseau Québec Folklore

Octobre 2011
Réalisé avec le soutien du ministère de la Culture,
des Communications et de la Condition féminine.

conseil québécois du patrimoine vivant

310 boulevard Langelier
Bureau 242
Québec (Québec)
G1K 5N3
418.524.9090

patrimoine-immateriel.qc.ca